

Article 1 : D'autoriser Madame le Maire à donner pouvoir et mandat au représentant de la société ATC, pour déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées section A 2172 et A 2173 pour une surface totale de 710 m² et de signer tous les documents s'y rapprochant, représenter la commune lors des visites sur place, réaliser les travaux de défrichement et à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement dans le respect de la réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, **à l'unanimité**, l'exposé ci-dessus.

15 / Questions orales.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Matthieu Simonnet pour l'exposé des questions orales de l'opposition.

Sur sa demande, Madame le Maire fait lecture des questions orales relatives à un appel à projet pour la cession de parcelles communales à construire qui a été lancé récemment et plus particulièrement de la question d'un lancement alors qu'une modification de PLU sur la zone en question n'a pas encore été approuvée. L'opposition s'interroge sur la raison d'une vente qui accélérerai l'urbanisation de la commune et sur l'utilisation des produits de la vente.

Mme le Maire rappelle que cette zone est inscrite au PLU en zone Uca donc à urbaniser depuis 30 ans. Or les dispositions de la Loi ZAN qui imposent aux communes, pour l'avenir, une réduction drastique de leur capacité de construction, empêcheront, dès l'approbation du SCOT, toute possibilité de vendre ce terrain.

Ce terrain est, à ce jour, estimé à plus d'un million d'euros et la commune d'Evenos, avec le budget contraint qu'elle a, ne peut se passer de cet apport financier.

Ne pas vendre maintenant hypothéquerait fortement les chances d'une vente ultérieurement.

Dans le PLU, la zone concernée par cette vente est plus contraignante que la zone des hermittes en matière de constructibilité et permettrait une quarantaine de logements.

Il a été souhaité un appel à projets qui est une procédure longue mais transparente de vente.

Madame Le Maire précise que les produits de la vente viendront abonder le budget du projet de réhabilitation et d'extension des écoles.

Une commission composée d'élus et de techniciens sera constituée.

A l'issue de ces questions, la séance est levée à 19 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Mme Virginie LARDIER



Le Maire,
Mme Blandine MONIER

